

L'an dernier l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres provinces ont participé à un programme particulier. C'était un programme de rachat qui avait pour but de réduire le nombre de pêcheurs de homards. J'ai trouvé curieux que peu de personnes s'opposent sérieusement à la mise en application de ce programme car il a grandement réduit la souplesse qui a toujours fait partie de la vie des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard et des autres. Cela ne veut pas dire que certaines personnes n'ont pas été sérieusement touchées par ce programme. J'ai signalé divers cas au ministre. Étant donné les règles, les règlements et les accords conclus, certains pêcheurs ont éprouvé des difficultés à se conformer aux restrictions de ce régime.

La mesure à l'étude aujourd'hui laisse implicitement prévoir qu'un nombre de plus en plus grand de décisions réglementera la pêche; des décisions s'appliquant à l'impôt ou aux droits exigés des pêcheurs qui se serviront des ports; des décisions quant aux personnes qui pourront louer ces ports; des décisions quant à l'utilisation ou à l'abandon des ports par le gouvernement fédéral, ce qui aura d'importantes conséquences quant à leur entretien et à leur utilité. Je suis extrêmement inquiet, c'est le moins que je puisse dire.

Au moment où il a été adopté en 1969, le programme d'aménagement prévoyait de réduire à 14 ou à 20 les 80 ports de pêche de l'Île-du-Prince-Édouard. Je n'ai jamais pu savoir si on avait consulté la population de l'Île-du-Prince-Édouard ou reconnu ses besoins, sa façon de vivre, ou la façon de vivre des pêcheurs, avant d'annoncer cette décision. Le programme d'aménagement prévoyait une réduction d'environ 70 p. cent à 80 p. cent du nombre des ports et des villages de pêcheurs. Je ne puis absolument pas comprendre par quel processus de pensée on est arrivé à cette décision.

Je vois que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) est présent à la Chambre cet après-midi. Il était membre de l'administration provinciale quand le programme d'aménagement a été adopté. Je ne lui demande pas d'intervenir dans le débat, mais il serait intéressant de connaître son point de vue puisqu'il était membre du gouvernement provincial à l'époque. Il serait intéressant de savoir exactement pourquoi on a réduit le nombre des villages de pêcheurs dans l'Île-du-Prince-Édouard. C'est ce que prévoyait la première phase du programme. Le ministre des Affaires des anciens combattants ainsi que le ministre des Pêcheries et de l'Environnement savent que cette idée a été par la suite en partie abandonnée. On a toujours l'intention de procéder à cette réduction encore aujourd'hui.

On a prévu des dépenses pour certains ports sans consulter les associations de pêcheurs, les transformateurs ou les organisations locales de l'Île-du-Prince-Édouard, et sans savoir obtenu leur approbation. Ces dépenses étaient fondées sur les opinions d'experts. J'emploie le mot «expert» sciemment. Je reconnais que ce n'était pas l'opinion du ministre des Pêcheries et de l'Environnement. Il a trop de bon sens pour cela, à vrai dire. Espérons que nous sommes entrés dans une phase plus réaliste où nous nous abstiendrions de jouer à ce genre de petit jeu et de manipuler la population des localités qui font partie intégrante de la société. La population de l'Île-du-Prince-Édouard a des traditions profondément enracinées. Toute manœuvre ne pourrait que nuire et mettre toute la province en péril. Je suis conscient que le ministre s'efforce au contraire d'aider, mais je sais aussi à quel point il est facile pour des

Ports de pêche et de plaisance

fonctionnaires d'édicter des règlements et de créer des situations qui vont presque exactement à l'opposé des intentions du ministre.

Je me rends compte que le ministre s'efforce d'adoucir les effets de cette mesure législative. Il ne se considère sûrement pas comme un tsar de la pêche, cherchant à proclamer sur les rives du canal Rideau des politiques de pêche applicables à Antigonish, Albert, Surrey, Summerside . . .

M. MacDonald (Cardigan): Et à North Lake.

M. MacDonald (Egmont): A North Lake et partout ailleurs. Le ministre, qui est l'un de nos collègues des Maritimes, sait très bien que nous avons été durement touchés par ce genre de mesures prises par des experts d'Ottawa pourtant bien renseignés et bien intentionnés. Le ministre occupe un fauteuil à proximité de celui du ministre des Transports (M. Lang), qui signalait il y a à peine un ou deux jours combien la politique du paiement par l'usager est merveilleuse et combien le Canada a de la chance d'avoir un ministre des Transports de la trempe du titulaire actuel du poste.

● (1552)

M. MacDonald (Cardigan): Bravo!

M. MacDonald (Egmont): Je m'étonne d'entendre le ministre des Affaires des anciens combattants applaudir. S'il est d'accord avec l'idée du paiement par l'usager, j'espère qu'il viendra le dire publiquement à l'Île-du-Prince-Édouard, car il s'en est bien gardé depuis pas mal de temps.

M. MacDonald (Cardigan): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. A propos des observations du député d'Egmont (M. MacDonald), je tiens à dire que j'appuie le ministre des Transports (M. Lang).

M. MacDonald (Egmont): Je suis heureux de constater que le ministre des Affaires des anciens combattants a clairement établi sa position. Je ne croyais pas qu'il acceptait la politique du paiement par l'usager préconisée par le ministre des Transports, car le ministre des Affaires des anciens combattants est beaucoup trop conscient des conséquences politiques qu'il aurait à subir s'il présentait ne serait-ce qu'un symptôme du syndrome du paiement par l'usager dont est affligé le ministre des Transports et dont risque de l'être le gouvernement tout entier.

Pour ma part, à titre de simple député, je trouve ce projet de loi extrêmement inquiétant. Le ministre des Pêches n'a pas fixé le barème des droits, et il a laissé entendre qu'il n'entendait pas le faire dans l'immédiat, en raison de la nature des pêches sur la côte est. Le fait reste cependant qu'on lui donnerait un chèque en blanc en approuvant cette mesure. Le ministre fait non de la tête, mais à moins qu'il ne puisse me dire que rien ne l'empêcherait demain ou la semaine prochaine—ou, plus vraisemblablement dans le cas du gouvernement actuel dont les ministres changent de portefeuille toutes les trois semaines, le mois prochain—de décider qu'il serait justifié à son avis ou de l'avis de ses fonctionnaires d'imposer dans les ports de pêche de la côte est un barème s'inspirant du principe du paiement par l'usager, il semble qu'il pourrait le faire. Le projet de loi contient des dispositions à cet égard. Il y serait tout à fait autorisé. Nous ouvrirons en effet la porte à un certain genre de taxation, et je ne vois pas comment le Parlement, aux termes de la mesure à l'étude, pourrait s'y opposer par la suite.